



## LE MANDAT DU COMITÉ ADMINISTRATIF

### 1. Mandat

Le Comité administratif de Boralex inc. (« **Boralex** ») a comme fonction l'exercice de tous les pouvoirs de décision à portée non significative pour des fins administratives, excluant tous les pouvoirs que les lois régissant Boralex prohibent d'être exercés par un comité du conseil d'administration, et pour lesquelles l'approbation du conseil d'administration de Boralex serait autrement requise.